

Paris, le 9 octobre 2014

Le Syndicat National des Boissons Rafraîchissantes s'engage dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation.

Jeudi 9 octobre, les représentants du SNBR ont signé, aux côtés de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Porte-Parole du Gouvernement, un accord collectif s'inscrivant dans le cadre du pacte Qualité Ingrédients. La signature de cet accord est la concrétisation de l'engagement des industriels du secteur des boissons rafraîchissantes sans alcool en matière de nutrition et de développement durable en conformité avec le Programme National pour l'Alimentation (PNA).



De gauche à droite :

Florence Paris – Directrice de la Communication de Coca Cola France,
Emmanuelle de Kerleau - Vice-présidente Communication et Affaires Publiques de Coca-Cola
Entreprise France,
Stéphane Le Foll – Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Porte-Parole du
Gouvernement,
Vincent Delozière – Directeur Général de Refresco France et Président du SNBR,
Thierry Gaillard - Président-directeur général d'Orangina Schweppes France
Armando Amselem - Directeur Général de Pepsico France,

... / ...

Contact presse

Ève-Marie LAPORTE – 06 46 23 70 79 – eve-marie.l@tmarkoagency.com

Engagées de longue date dans l'amélioration de leur offre en cohérence avec leurs valeurs, les entreprises représentées au sein du Syndicat National des Boissons Rafraîchissantes (SNBR) ont souhaité mettre en place un accord collectif avec le Ministère, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation.

Par la signature de cet accord collectif, Vincent Delozière, Président du SNBR depuis 2012, engage 5 des principaux membres du syndicat : Coca-Cola Services France, Coca-Cola Entreprise, Orangina-Schweppes France, Pepsico France et Refresco France, qui représentent 80 % des boissons rafraîchissantes produites en France.

Cet accord collectif repose sur trois leviers d'actions :

- ✓ **Le premier consiste à abaisser le taux moyen de sucres (à l'exclusion des sucres naturellement présents dans les fruits) des boissons rafraîchissantes sans alcool de 5 % à horizon 2015.** Ces entreprises responsables, conscientes des enjeux de santé publique liés à la consommation des boissons rafraîchissantes sans alcool (BRSA) se sont organisées dès 2006 afin de revoir la formulation de leurs produits et d'en diminuer, de manière significative (7 %), la teneur en sucres. Cette diminution passe en premier lieu par la réduction du taux moyen de sucres des boissons mais également par le développement de boissons sans sucres ajoutés. **En moins de 10 ans, ces efforts de reformulation se traduiront par une diminution de 12 % des taux de sucres.**
- ✓ **Le deuxième engagement des industriels concerne plus particulièrement la jeunesse** puisque le secteur s'engage à supprimer ses publicités télévisées et internet sur les créneaux d'audience regroupant plus de 35 % d'enfants de moins de 12 ans.
- ✓ **Les entreprises signataires de la charte s'engagent, enfin, à diminuer l'impact environnemental de leurs modes de production et de leurs activités commerciales à horizon 2020.**

Ainsi, la production d'un litre de boisson nécessite l'utilisation d'un à deux litres d'eau. En signant cet accord collectif, les entreprises membres du SNBR s'engagent à réduire leur consommation d'eau **de 15 %**, ce qui représente une économie de 600 millions de litres d'eau chaque année.

L'emballage représentant un enjeu environnemental majeur pour les entreprises membres du SNBR, l'objectif collectif d'intégration de PET recyclé (rPET) dans la composition des bouteilles a été fixé à **25 %**, certaines entreprises ayant déjà largement dépassé ce chiffre.

Afin de poursuivre l'objectif de 75 % de recyclage des emballages fixé par le gouvernement, le secteur des boissons rafraîchissantes sans alcool s'engage également dans une démarche pédagogique d'incitation au tri grâce à des consignes de tri présentes sur l'ensemble des conditionnements.

Le Programme National pour l'Alimentation a vocation à intégrer l'ensemble des problématiques de l'alimentation et du modèle alimentaire français en regroupant et en impulsant des initiatives sectorielles. Ce programme traduit les priorités de la politique publique de l'alimentation inscrites dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et recentrée autour de quatre axes : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le renforcement de l'ancrage territorial des actions menées. Dans le cadre de la politique publique de l'alimentation inscrite dans la loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, Monsieur Le Foll a souhaité donner au PNA un nouvel élan, en mettant l'accent sur la justice sociale, la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial.

Le SNBR représente un pôle dynamique et compétitif de l'industrie agroalimentaire. Avec 25 sites de production, 5000 salariés en France et un effet de levier inégalé (1 pour 100), les entreprises membres du syndicat sont des acteurs leaders de l'industrie française

SNBR Syndicat National des Boissons Rafraîchissantes

Le SNBR est une fédération professionnelle créée en 1963, membre de l'ANIA. Elle a pour principal objectif de représenter ses 9 adhérents nationaux et internationaux (L'Abeille, Coca-Cola Entreprise, Coca-Cola France, Danone Eaux France, Nestlé Waters France, Orangina Schweppes, Pepsico France, Refresco France et la SNEMBG) auprès des acteurs publics français.

Contact presse

Ève-Marie LAPORTE – 06 46 23 70 79 – eve-marie.l@tmarkoagency.com